



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Communauté de Communes Altitude 800

PREAMBULE

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

INTRODUCTION



C

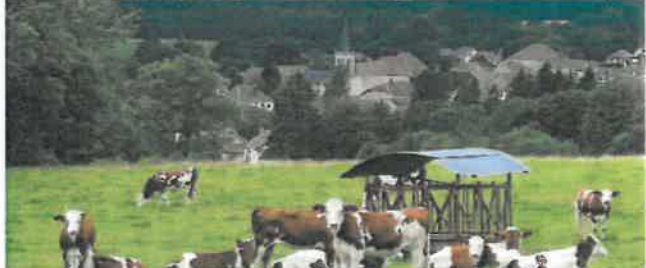
C

A

8

0

0



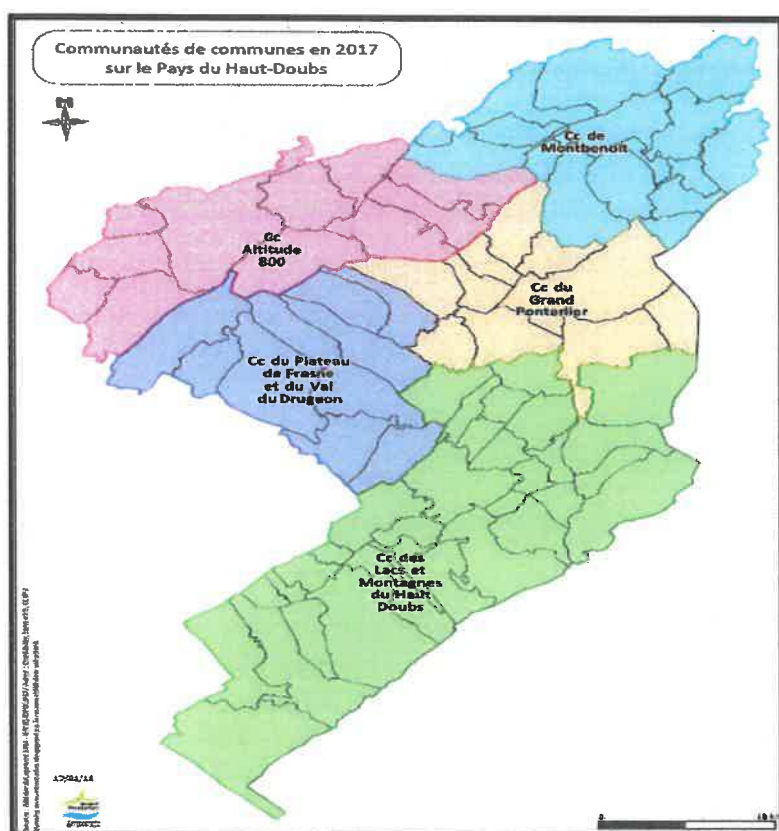
Cadre géographique et organisation du territoire :

La communauté de communes Altitude 800 « Espace Levier et Val d'Usiers » fait partie intégrante du territoire du Pays du Haut-Doubs porté par le Syndicat Mixte qui regroupe les EPCI de :

- Grand Pontarlier composée de 10 communes pour 27 449 habitants et une surface de 154,40 km².
- Montbenoît composée de 16 communes pour 7690 habitants et une surface de 198,23 km².
- Frasnè-Drugeon composée de 10 communes pour 5964 habitants et une surface de 178,40 km².
- Altitude 800 composée de 11 communes pour 6322 habitants et une surface de 204,50.
- Lacs et Montagne composée de 32 communes pour 15908 habitants et une surface de 419,80 km².

Soit au total un territoire composé de 79 communes, 63023 habitants et 1155 km².

La CCA 800 pèse donc 14 % des communes, 15 % de la surface territoriale et 10 % du nombre d'habitants du Pays du Haut-Doubs



La CCA 800 est organisée autour d'un bourg centre qui est Levier et de 10 communes : Arc sous Montenot, Bians les Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Goux les Usiers, Septfontaines, Sombacour, Villeneuve d'Amont, Villers sous Chalamont.

Enjeux et cadre de l'aménagement et du développement du territoire :

Le projet de CRTE de la communauté de communes Altitude 800 « Espace Levier et Val d'Usiers » est directement encadré par les dispositifs qui structurent le développement et l'aménagement du territoire à l'échelle du Pays à savoir :

- le projet de Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) qui organise le projet et la stratégie globale du territoire à l'horizon 2040 et qui pour la CCA 800 est déclinée et détaillée dans le projet de PLUI engagé depuis le 24 Février 2020.

- le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) qui traduit, pour le territoire, sa stratégie d'engagement dans la transition énergétique et les atteintes des objectifs aux horizons 2030 et 2050.

- les dispositifs thématiques accompagnant le développement territorial (Contrat régional, appels à projets, CAP 25) qui mobilisés à l'échelle du Smix vont soutenir les projets de la collectivité.

Un projet territorial s'intégrant dans le SCOT :

Dans ce cadre, le projet porté par la CCA 800 s'inscrit logiquement dans les grandes orientations définies dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT à savoir :

- Organiser la croissance au regard des ressources du territoire
- Mobiliser l'énergie du territoire pour garantir son attractivité
- Asseoir les centralités et le maillage du territoire

Dans cette ambition la place de la CCA 800 est importante compte tenu de sa position au sein du périmètre du Pays et de son poids dans certaines filières phares et enjeux prioritaires affichés par le SCOT.

Un territoire mobilisé sur les enjeux énergétique et le changement climatique :

La transition énergétique étant l'un des enjeux majeurs affichés par le territoire en lien avec les objectifs du Schéma Régional d'Aménagement et de développement Durable du territoire (SRADDET), la mise en œuvre du projet porté par le Pays du Haut-Doubs implique un engagement fort de la CCA 800 notamment quant aux objectifs de :

- réductions des consommations énergétiques
- réduction des émissions de gaz à effets de serre
- réductions des polluants
- augmentation de la production d'EnR
- préparer le territoire au changement climatique.

Les enjeux de la transition énergétique et de l'adaptation climatique sont particulièrement impactant sur le territoire de la CCA 800 puisque celle-ci :

- Consomme énergétiquement plus de 158 Gkw soit une consommation par habitant estimée à 2,12 tep/hab. Même si la consommation est relativement modérée elle reste fragile notamment avec la commune de Villeneuve qui elle consomme 4,37 tep/hab.
- Emet plus de 11,1 tonnes de GES contre 8,2 tonnes à l'échelle de la Région BFC.
- A une augmentation entre 2014 et 2016 d'environ 3 à 4% d'émission par rapport à 2008-2016.
- Enfin celle-ci est très fortement exposée aux enjeux du changement climatique notamment quant aux problématiques de la forêt, de l'agriculture et de la ressource en eau.

Au sein de la CCA 800 ce sont principalement les déplacements (domicile/travail en Suisse) et le chauffage (altitude et hiver qui reste malgré le changement climatique rigoureux) qui impactent fortement les consommations énergétiques, les activités agricoles qui sont productrices de GES et le résidentiel, l'industrie pour les émissions de polluants.

En termes de production d'Enr, la CCA 800 a produit 76,8 GWh d'énergies renouvelables en 2017. Rappelons que la consommation énergétique en 2016 de la collectivité est d'environ 158 GWh. Ainsi, elle produit 49 % de sa consommation énergétique et est dépendante à 51 % d'énergie renouvelable et importée. Le territoire reste cependant vulnérable face aux variations importantes du coût de l'énergie importée.

La quasi-totalité de la production vient du bois-énergie et une minime partie du solaire.

Levier, « Petite ville de Demain »



Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et qui présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement : c'est le cas pour Levier, Bourg centre de la CCA 800.

Elle a à cœur de fédérer dans les revitalisations que ce soit des services à la population (Espace France Services), dans l'économie (ZAE, application e-commerce), dans la cohésion sociale (création de logements à caractère social), dans le tourisme ou bien encore dans l'écologie du territoire.

Elle favorise la mutualisation que ce soit des agents ou du matériel.

CONTRAT

ENTRE

L'ÉTAT

ET

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALTITUDE 800 « ESPACE LEVIER ET VAL D'USIERS » dénommé CCA 800

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la CCA 800 prenne en compte les objectifs des orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- PLUi de la CCA 800 (en cours d'élaboration)
- PLU des communes de Levier et Septfontaines
- Cartes communales des villages de : Arc-sous-Montenot, Bians-les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Goux-les-Usiers, Sombacour, Villeneuve d'Amont et Villers-sous-Chalamont.
- Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Haut-Doubs (en cours d'élaboration)
- SRADDET de la Région Bourgogne Franche-Comté (approuvé le 16 septembre 2020)
- Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Doubs,
- Plan Climat Air Energie Territorial établi au niveau du Pays du Haut Doubs,

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CCA 800 autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets du territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE de la CCA 800 prenne en compte les objectifs des orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- PLUi de la CCA 800 (en cours d'élaboration)
- PLU des communes de Levier et Septfontaines
- Cartes communales des villages de : Arc-sous-Montenot, Bians-les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Goux-les-Usiers, Sombacour, Villeneuve d'Amont et Villers-sous-Chalamont.
- Schéma de Cohérence Territorial du Pays du Haut-Doubs (en cours d'élaboration)
- SRADDET de la Région Bourgogne Franche-Comté (approuvé le 16 septembre 2020)
- Schéma Départemental d'amélioration de l'Accessibilité des Services au Public du Doubs,
- Plan Climat Air Energie Territorial établi au niveau du Pays du Haut Doubs,

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de la CCA 800

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La

vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Axe 1 : Garantir le maintien des services publics et préserver la cohésion sociale entre nos communes

Les élus de la CCA, en termes d'aménagement du territoire, ont une exigence qui apparaît essentielle : la présence et la qualité des services publics rendus à la population et aux entreprises. Cette exigence est nécessaire à l'attractivité de notre territoire.

Cet axe a pour but de référencer les trois fonctions principales du service public de notre territoire à savoir :

- Finalité d'ordre et de régularisation avec entre autres la réhabilitation de la Gendarmerie de Levier qui nous permettra de conserver ce service essentiel pour protéger et aider la population,
- La protection sociale et sanitaire avec la création d'une Maison France services (sécurité sociale, CNI, passeport, DGFIP...), la création d'une deuxième maison de santé à Goux-les-Usiers qui est indispensable pour la pérennisation des professionnels de santé ou bien encore l'implantation de logements seniors,
- La vocation éducative et culturelle avec la création de nouveaux groupes scolaires dont un inclusif ou encore le maintien et développement du musée du Cheval de Levier.

Il a pour but également de préserver le bien vivre dans nos communes avec l'amélioration du cadre de vie de nos habitants et la préservation du patrimoine qui est représentatif de l'histoire de nos villages.

Des aires de jeux, des terrains multisports, des aménagements paysagers permettront de proposer un territoire dynamique aux usagers. Au-delà de la dimension ludique et sportive qu'engendreront ces équipements, elle permettra aussi de tisser du lien social. Et c'est bien ce dont les communes ont besoin. Surtout après cette longue période d'isolement que nous avons vécue avec le virus de la COVID. Il est plus que nécessaire de trouver des lieux d'interactions agréables.

Axe 2 : Du dynamisme pour l'économie du territoire

La communauté de communes distingue trois catégories en matière d'économie du territoire :

- Le tissu économique propre : Une forte dynamique économique est présente sur le territoire avec un peu moins de 2 000 emplois recensés. Ces emplois sont dus à la création et au développement d'entreprises par les habitants de notre territoire.
- Les emplois liés à l'agriculture sont également très bien représentés.
- Le tourisme en plein développement avec entre autres deux grosses structures présentes sur Levier : Camping de la forêt et Centre des fauvettes.

L'économie est indispensable pour la dynamique et la lutte contre les communes « dortoirs » c'est pour la collectivité axe sont projet sur les enjeux suivants :

- Maintenir les emplois présents sur la CCA 800 avec l'extension de la ZAE Champs Bégaud de Levier afin d'éviter l'évasion vers des EPCI plus urbain,
- Faire de la CCA 800 un territoire attractif vis-à-vis des porteurs de projets extérieurs,
- Continuer à valoriser les ressources locales via le tissu économique et l'armature commerciale avec notamment la mise en place par la commune de Levier, bourg centre de notre territoire, d'une application e-commerce,
- Développer de nouveaux produits touristiques par l'aménagement du Rondé, de la Route des sapins ou bien encore des itinéraires tel que le trail.

Axe 3 : La Mobilité pour se déplacer autrement

Les déplacements sont sources de nombreuses nécessités pour notre territoire trop utilisatrice à ce jour de la voiture :

- Economique et touristique (vulnérabilité des ménages face aux coûts des déplacements, attractivité touristique avec des voies vertes)
- Social (accès à l'emploi, aux services et équipement)
- Environnemental (émissions de GES, pollution, bruit)
- Sanitaire (qualité de l'air).

Les enjeux de la collectivité sont considérables :

- Encourager les initiatives de co-voiturage avec la création d'un espace à la zone de la « vrine ».
- Aménager l'ancienne ligne du tacot pour créer de nouvelles circulations douces. Cette voie au départ d'Arc sous Montenot, arrivera à Evillers et permettra de connecter les territoires voisins.
- Prendre en compte le besoin de sécuriser les déplacements vers les stades, écoles, commerces.

Axe 4 : S'organiser, mutualiser pour mieux gérer le cycle de l'eau

La collectivité est actuellement en préparation du transfert des compétences Eau et Assainissement. Il est important que les communes engagent des travaux de remises aux normes et de modernisation de leurs réseaux afin de partir sur des bases saines et lutter contre les fuites.

Les projets dans cet axe sont nombreux et répondent à des enjeux forts de nos territoires qui visent à :

- Limiter les incidences qualitatives et quantitatives sur la ressource en eau,
- Sécuriser l'alimentation en eau potable des communes,

- Mettre en conformité les réseaux,
- Mettre en place les schémas Directeur d'Eau Potable et d'Assainissement en réalisant les diagnostics nécessaires,
- Moderniser les installations afin d'avoir un meilleur rendement,
- Encourager les communes à capter de nouvelles ressources en eau,

Les élus du territoire de la CCA 800 souhaite préciser que chaque projet est défini par un axe principal mais que bien entendu d'autres axes peuvent être concernés et que ce recensement ne conditionne pas les demandes de financement. A ce titre, les projets qui ne sont pas cités ne sont pas inéligibles.

De plus, nous souhaitons ajouter que nous n'avons pas clairement défini un axe pour la transition écologique puisque les élus mettront tout en œuvre pour que le maximum de projet en capacité d'être performé, le seront dans la mesure du possible, que ce soit techniquement ou financièrement.

La signature de cette convention ne nuit pas à la candidature du territoire aux différents appels à projets et/ou manifestations d'intérêt en cours dans le cadre de France Relance.

Afin de visualiser au mieux les projets dans les différents axes, une annexe des projets pluriannuels sera jointe au contrat.

Article 3 – Le Plan d'action

3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Contrat P@C Département / CCA 800,
- Le plan de paysage sur les communes de Villers sous Chalamont, Villeneuve d'Amont, Arc sous Montenot, Levier.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial dirigé par le Pays du Haut-Doubs (en cours d'élaboration),
- Le programme Petites Villes de demain engagé sur la commune de Levier, signé le 04 Mai 2021,
- Le contrat signé avec le Conseil régional pour l'aide à l'immobilier d'entreprises.

3.2. Validation des actions

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon

le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat). L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

- Apporter une ingénierie aux communes membres de la CCA 800 pour les aider dans leurs projets.
- Agir sur l'habitat social,
- Favoriser un développement économique durable
- Développer l'accessibilité, la mobilité douce et durable et les connexions,
- Mettre en valeur les espaces publics,
- Conforter l'offre aux équipements, aux services publics, aux loisirs,
- Développer et inscrire le territoire dans les énergies vertes.

L'ingénierie nécessaire au CRTE sera assurée principalement par la Directrice de la CCA 800 ainsi que par un agent administratif.

La communauté de communes a d'ores et déjà, obtenu un financement au titre du FNADT afin de financer un poste de chef de projet du CRTE à raison de 30% d'un Equivalent Temps plein, dont 50% seront à la charge de l'Etat et 50% à la charge de la CCA 800.

Article 5 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la CCA 800 assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté par toutes personnes jugées nécessaire au bon déroulement du contrat

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE,

d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de

développement (AFD), etc.

5.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

5.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle (voir annexe)

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

6.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et du Président de la CCA 800.

Il sera composé des Maires des communes membres : Arc-sous-Montenot, Bians-les-Usiers, Chapelle d'Huin, Evillers, Gevresin, Goux-les-Usiers, Levier, Septfontaines, Sombacour, Villeneuve d'Amont et Villers sous Chalamont. Le Maire pourra se faire représenter à sa demande par son adjoint, conseillers ou suppléants communautaires en cas d'absence.

Il est également composé de représentants des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Il siègera au moins selon la nécessité :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la CCA 800. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il sera composé du Président, des vice-présidents, de la Directrice des services, de l'agent chargé des finances. Au besoin d'autres personnes pourront être conviés : Secrétaire de mairie, AMO, Maître d'œuvre, bureaux d'études, Maires...

Il se réunira selon les besoins pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;

- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait à Levier, le 13 Décembre 2021

Le Sous-Préfet,
Serge DELRIEU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Delrieu', with a small cross-like mark above it.

Le Président,
Claude COURVOISIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Courvoisier', written in a cursive style.

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Tableau pluriannuels des projets

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Convention financière



FICHES ACTION

CRTE DE LA CCA 800

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_01
Maître d'ouvrage	Commune de Bians les Usiers
Description de l'action	Rénovation de deux fontaines au niveau de la rue des 3 fontaines.
Coût prévisionnel	89 937,60€ HT
Plan de financement	Département P@C 25 : 25 000€ DETR : 26 951,28€ Région : 17 967, 52€ Autofinancement : 19 918,80€
Calendrier	Choix des entreprises : Novembre 2021 Début des travaux : Mai 2022 Réception des travaux : Juillet 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_02
Maître d'ouvrage	Commune de Bians les Usiers
Description de l'action	Réhabilitation de la mairie en pôle administratif en prévision de la commune nouvelle du Val d'Usiers
Coût prévisionnel	Pas de chiffrage pour le moment
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Début des travaux fin 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_03
Maître d'ouvrage	Commune de Levier
Description de l'action	Rénovation énergétique et extension de la salle des sports et création de vestiaires.
Coût prévisionnel	1 962 370€ HT
Plan de financement	FEDER : 45 574,86€ P@C 25 : 546 000€ ANS : 207 000€ Commissariat de Massif_AMI : 250 060,38 Région : 521 115,80€ Auto financement : 392 618,96 € DSIL envisagée selon les notifications
Calendrier	DCE lancé fin novembre 2021. Début des travaux fin janvier 2022 pour une réception en Décembre 2022.

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_04
Maître d'ouvrage	Commune de Levier
Description de l'action	Rénovation du patrimoine mémoriel et culturel. Restauration de 9 édifices.
Coût prévisionnel	74 771€ HT
Plan de financement	P@C 25 : 20 935,91€ DETR : 8 972,52 € Fonds national "Patrimoine et Emploi : 14 954,22 Fonds régionaux : 14 954,22 € Dons privés (collecte) : 12 486,92 € Auto financement : 2 467,49 €
Calendrier	Début des travaux : Avril 2022 Réception des travaux : Octobre 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_05
Maître d'ouvrage	Commune de Levier
Description de l'action	Création d'un pôle administratif regroupant les services de la CCA et de la commune de Levier. Travaux en deux tranches : la première pour l'aménagement des bureaux de la CCA 800, la deuxième pour la rénovation des menuiseries extérieures sur le bâtiment classé. La CCA 800 ne payera pas de loyer à la mairie le but de l'opération étant de mutualiser au maximum les locaux, matériels et équipements.
Coût prévisionnel	110 000€ HT Ce montant peut être revu suivant si les ABF demandent des prescriptions supplémentaires sur les menuiseries extérieures.
Plan de financement	DETR : 33 000€ Région_DRAC : 10 000€ Autofinancement : 67 000€
Calendrier	Janvier 2022 : Début des travaux de la 1ère tranche pour 1 mois, Juin 2022 : Début de 2ème tranche si accord des ABF

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_06
Maître d'ouvrage	Commune de Villeneuve d'Amont
Description de l'action	Reconstruction église ou construction chapelle suite à incendie
Coût prévisionnel	Coût variable de 3 400 000€ ou de 7 000 000€
Plan de financement	Non élaboré à ce jour
Calendrier	Dépôt des dossiers de subvention fin 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_07
Maître d'ouvrage	Commune de Villeneuve d'Amont
Description de l'action	Création d'une aire de jeux au centre du village qui serait utilisée par les habitants, l'école et l'IME l'EVEIL
Coût prévisionnel	30 000€
Plan de financement	DETR, CAP 25
Calendrier	Septembre 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_08
Maître d'ouvrage	Commune de Villeneuve d'Amont
Description de l'action	Remplacement chauffage par un équipement plus écologique (granulés bois)
Coût prévisionnel	30 000€
Plan de financement	DSIL (déposé) SYDED environ 6 700€ (en cours)
Calendrier	Non défini

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_09
Maître d'ouvrage	Commune de Villeneuve d'Amont
Description de l'action	Rénovation thermique bâtiment presbytère : isolation extérieure, fenêtres, volets, planchers, et changement mode de chauffage
Coût prévisionnel	1er chiffrage attendu pour Mai 2022
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Etude par le SYDED en janvier 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_10
Maître d'ouvrage	CCA 800 et Communes de Villeneuve d'Amont / Villers sous Chalamont / Arc sous Montenot et de l'Association Hygiène du Doubs
Description de l'action	Réhabilitation d'un bâtiment en école inclusive, avec périscolaire. Regroupement des écoles du RPI de la Joux avec l'IME l'EVEIL
Coût prévisionnel	488 000€
Plan de financement	Subvention envisagée : CAP 25 DETR 150 000€ ARS Fonds privés : IME l'EVEIL MSA
Calendrier	Consultation printemps 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_11
Maître d'ouvrage	CCA 800 et Commune de Levier
Description de l'action	Groupe de commande AMO pour étude sur le projet de réhabilitation ou de création d'un groupe scolaire avec accueils petite enfance et périscolaire
Coût prévisionnel	39 800€
Plan de financement	CAP 25 pour 16 000€
Calendrier	En cours de réalisation

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_12
Maître d'ouvrage	CCA 800
Description de l'action	Création d'une maison de santé à Goux-les-Usiers
Coût prévisionnel	1 185 233,25
Calendrier	Fin des travaux octobre 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_13
Maître d'ouvrage	CCA 800
Description de l'action	Réhabilitation énergétique et de sécurisation de la gendarmerie de Levier
Coût prévisionnel	811 818,26
Plan de financement	DSIL 190 000€ notifiée CEE 16 000 contractualisés
Calendrier	Travaux en cours

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_14
Maître d'ouvrage	Communes de Septfontaines et Evillers
Description de l'action	Création d'un périscolaire. L'étude du projet est en cours. Les communes doivent rencontrer l'Inspectrice d'académie afin de s'assurer de la pérennisation des écoles dans leurs villages au mois de Décembre
Coût prévisionnel	En cours d'étude
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Non défini

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_15
Maître d'ouvrage	Commune de Septfontaine
Description de l'action	Amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment public avec le changement des fenêtres
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Non défini

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_16
Maître d'ouvrage	Commune de Goux-les-Usiers
Description de l'action	Rénovation et amélioration du patrimoine culturel de Goux-les-Usiers
Coût prévisionnel	1 000 000
Plan de financement	DETR / UDAP DRAC, Fondation Stéphane BERNE,

	Fondation du patrimoine
Calendrier	Fin 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_17
Maître d'ouvrage	Commune de Goux les Usiers
Description de l'action	Mise aux normes de la défense incendie communales En deux tranches, une en 2022 avec la réfection des poteaux pour 15 000€, 55 000€ en 2023
Coût prévisionnel	70 000€
Plan de financement	DETR CAP 25
Calendrier	Non défini

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_18
Maître d'ouvrage	Commune de Arc sous Montenot
Description de l'action	Remplacement chauffage par un équipement plus écologique (granulés bois) dans l'ancienne Salle des fêtes_AMO en cours avec le Département
Coût prévisionnel	Non défini à ce jour
Plan de financement	Non défini à ce jour
Calendrier	Réalisation fin 2022

Orientation stratégique n°	Axe 1
Action n°	2022_19
Maître d'ouvrage	Commune de Villers sous Chalamont
Description de l'action	Réfection, et rénovation du patrimoine : Chapelle Notre Dame des Bois-Travaux extérieurs
Coût prévisionnel	400 000€
Plan de financement	CAP 25 DRAC Fondation du patrimoine (Mécénat et dons) DETR Dossiers déposés
Calendrier	Début printemps 2022

Orientation stratégique n°	Axe 2
Action n°	2022_20
Maître d'ouvrage	CCA 800
Description de l'action	Aménagement du site du Rondé. Lancement d'une étude début 2022 pour dépôt des subventions fin 2022.
Coût prévisionnel	Non chiffré
Plan de financement	Région CAP 25 DETR
Calendrier	Non défini

Orientation stratégique n°	Axe 2
Action n°	2022_21
Maître d'ouvrage	CCA 800
Description de l'action	Extension de la zone Champs Bégaud à Levier avec la création d'un rond-point ou tourne à gauche. Une étude va prochainement être lancée.
Coût prévisionnel	Non chiffré à ce jour
Plan de financement	Non défini
Calendrier	Octobre 2022

Orientation stratégique n°	Axe 3
Action n°	2022_22
Maître d'ouvrage	Commune de Levier
Description de l'action	Mise en place d'une application e-commerce. LA commune de Levier la met gratuitement à disposition de toutes les communes.
Coût prévisionnel	24 000€ TTC
Plan de financement	Banque des territoires : 19 200€ Autofinancement : 4 800€
Calendrier	Mise en place : Octobre 2021 Janvier/février 2022

Orientation stratégique n°	Axe 3
Action n°	2022_23
Maître d'ouvrage	CCA 800
Description de l'action	Projet de liaisons douces sur l'ancienne voie du tacot. Etude lancée en Octobre 2021.
Coût prévisionnel	Non défini
Plan de financement	Plan Avenir Montage investissement Département
Calendrier	Début des travaux espéré en juin 2022

Orientation stratégique n°	Axe 3
Action n°	2022_24
Maître d'ouvrage	Commune de Levier
Description de l'action	Piste cyclable qui relie la salle des sports au centre du village. Cette voie est fréquemment utilisée par les écoles. Ce projet sera lancé en même temps que les travaux pour la réhabilitation de la voie du tacot.
Coût prévisionnel	Environ 80 000e
Plan de financement	Plan envisagé : DETR Département, crédits « liaison douces/pistes cyclables)
Calendrier	Peut-être réalisé début de l'été 2022.

Orientation stratégique n°	Axe 4
Action n°	2022_25
Maître d'ouvrage	Commune de Chapelle d'Huin
Description de l'action	Changement de la conduite d'eau principale, sécurisation des entrées et de la traversée de Chapelle d'huin
Coût prévisionnel	En cours
Plan de financement	Département CAP 25 Agence de l'Eau DETR
Calendrier	Non défini

Orientation stratégique n°	Axe 4
Action n°	2022_26
Maître d'ouvrage	CCA 800
Description de l'action	Réalisation du Schéma Directeur d'Eau Potable
Coût prévisionnel	100 000€
Plan de financement	Agence de l'Eau Département
Calendrier	Printemps 2022

Orientation stratégique n°	Axe 4
Action n°	2022_27
Maître d'ouvrage	Commune de Levier
Description de l'action	Création d'une station d'épuration
Coût prévisionnel	2 500 000€
Plan de financement	Plan de relance Agence de l'eau Département Banque des territoires Office Français de la Biodiversité
Calendrier	Début oct 2021 – fin 2023 / 2024

Orientation stratégique n°	Axe 4
Action n°	2022_28
Maître d'ouvrage	Commune de Sombacour
Description de l'action	Afin qu'il n'y ait plus de ruissellement des eaux de pluie (sources, toiture et voirie de toute la partie sud du village), la commune va canaliser cette eau pour qu'elle se déverse dans une faille située à 400 mètres.
Coût prévisionnel	Non connu à ce jour
Plan de financement	Non connu à ce jour
Calendrier	Non connu à ce jour

Orientation stratégique n°	Axe 4
Action n°	2022_29
Maître d'ouvrage	Commune de Levier

Description de l'action	Mise en séparatif du réseau d'assainissement Rue de la Gare
Coût prévisionnel	2 500 000€
Plan de financement	Plan de relance Agence de l'eau Département Banque des territoires Office Français de la Biodiversité
Calendrier	Début oct 2021 – fin 2023 / 2024

